




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-538**

Séance publique du

15 décembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc178670-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS AU 1ER
JANVIER 2016 POUR LE MUSEE GRANET-ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉ- ET PROROGATION DES
TARIFS 2015 DES SALLES PUBLIQUES REPRIS EN GESTION DIRECTE PAR LA VILLE**

Le 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2015

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS AU 1ER JANVIER 2016 POUR LE MUSEE GRANET-ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉ- ET PROROGATION DES TARIFS 2015 DES SALLES PUBLIQUES REPRISES EN GESTION DIRECTE PAR LA VILLE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Chaque année, la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Dans le but de ne pas avoir de rupture de fonctionnement dans l'encaissement des produits d'exploitation, il vous est proposé par le présent rapport d'adopter le recueil des tarifs et droits divers, à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'équipement transféré à la Ville « Musée GRANET » ainsi que des salles publiques anciennement gérées par l'Office Municipal de Tourisme reprises en gestion directe.

La grille tarifaire qui vous est détaillée ci-après concerne :

- Le Musée Granet et ses annexes
- La salle Ughetti à Luynes
- La salle des Platanes du quartier Les Hauts d'Aix

S'agissant de la restitution par la Communauté du Pays d'Aix de la piscine du Val de l'Arc à la Ville d'Aix-en-Provence au 31 décembre 2015, la tarification inhérente à cet équipement sera intégrée au rapport de fixation des tarifs et droits divers de la commune, lequel sera soumis à votre vote ultérieurement. En effet, cet équipement est ouvert au grand public uniquement de la mi-juin à fin août. Par conséquent, il n'y a pas nécessité à adopter d'ores et déjà la grille tarifaire listant les produits de la piscine du Val de l'Arc.

Par la délibération n°DL.2015-376 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2015 a approuvé le transfert du Musée Granet, de la Chapelle des Pénitents Blancs, du Pôle de Conservation des œuvres (réserves) et des conventions attachées à compter du 31 décembre 2015.

Par la délibération n°98-1286 du Conseil Municipal en date du 17 décembre 1998 et par la convention n° 34586, la Ville a confié à l'Office Municipal de Tourisme la gestion des salles publiques dans une logique d'animation et d'intérêt touristique. Il y a lieu aujourd'hui de modifier cette convention afin de sortir certaines salles de proximité dont les usages ne concourent pas réellement à la dimension industrielle et commerciale de l'Office Municipal de Tourisme.

Ainsi, il vous est proposé, dans le rapport intitulé « Gestion des salles publiques – Avenant n°3 à la convention d'affermage avec l'Office Municipal de Tourisme » soumis à votre vote durant cette même séance publique, d'approuver la reprise en gestion directe par la Ville d'Aix-en-Provence de la salle Ughetti à Luynes et de la salle des Platanes du quartier Les Hauts d'Aix à compter du 1^{er} janvier 2016.

En conséquence, la proposition de tarification de ces équipements pour l'année 2016 est la suivante :

- Concernant le Musée Granet et ses annexes, il est convenu de reprendre l'intégralité de la tarification votée par la Communauté du Pays d'Aix au titre de l'année 2015.
- Concernant la salle Ughetti et la salle des Platanes, la détermination de la tarification de ces équipements est issue d'une proposition du gestionnaire afin de tenir compte du marché et de l'équilibre de fonctionnement.

Ainsi, les documents en annexe vous proposent les tarifs à appliquer répertoriés par équipement.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le recueil des tarifs et droits divers à partir du 1^{er} janvier 2016, du Musée GRANET et des salles municipales « UGHETTI » de Luynes et « LES PLATANES » quartier les hauts d'Aix-en-Provence dont la grille est annexée.

DL.2015-538 - COMPTABILITÉ COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS
AU 1ER JANVIER 2016 POUR LE MUSEE GRANET-ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉ- ET
PROROGATION DES TARIFS 2015 DES SALLES PUBLIQUES REPRISES EN GESTION
DIRECTE PAR LA VILLE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 8
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

MUSEE GRANET ET CHAPELLE DES PENITENTS BLANCS

- Accès site GRANET XXème : Collection Jean PLANQUE -

La gratuité est applicable sur présentation de pièces justificatives aux personnes suivantes :

- -18 ans
- Etudiant -26 ans
- Enseignants de l'Ecole Supérieure d'Art Félix CICCOLINI
- Bénéficiaire du RSA (justificatif datant de moins de 3 mois)
- Chômeur de longue durée (inscrits depuis plus de 6 mois et munis d'un justificatif de moins de 3 mois)
- Bénéficiaire de l'aide sociale (CAF), minimum vieillesse et invalidité
- Détenteur de cartes en cours de validité Icom, Icomos, AGCCPF
- Détenteur d'une carte de presse (inclus 1 accompagnateur)
- Détenteur de la carte du Ministère de la Culture (en cours de validité) (inclus 1 accompagnateur)
- Détenteur de la carte culture Aix-Marseille Université
- Adhérent de l'association des amis du Musée GRANET
- Adhérent de l'association Maison des artistes
- Adhérent de l'association Cultures du coeur (dans la limite du quota à disposition de l'association)
- Abonnés du Musée GRANET
- Mécènes et partenaires de l'exposition (dans la limite du nombre figurant au contrat de Mécénat ou de partenariat)
- Guides conférenciers nationaux, internationaux et régionaux agréés

Tarifs réduits applicable sur présentation de justificatifs en cours de validité

- présentation d'un billet tarif plein du Mucem datant de moins de 6 mois
- Apprentis jusqu'à 25 ans
- Handicapés + 1 accompagnateur, sur présentation de la carte d'handicapé
- Achat en nombre à partir de 15 places achetées

Entrée libre le 1er dimanche du mois hors période estivale

Libellé - (encaissement en régie de recettes)	Type de tarification / Informations	Tarif 2015	Tarif 2016
DROITS D'ENTREE POUR INDIVIDUELS			
Entrée exposition temporaire d'été	le billet tarif plein	8,00 €	7,00 €
	le billet tarif réduit	6,00 €	5,00 €
Entrée hors exposition temporaire d'été	le billet tarif plein	5,00 €	5,00 €
	le billet tarif réduit	4,00 €	4,00 €
Visite guidée	le billet	le droit d'entrée + 4,00 €	le droit d'entrée + 4,00 €
Audioguide	location	3,00 €	3,00 €
Audioguide enfants	location	2,00 €	2,00 €
Livret jeux enfants	sur demande à l'accueil du Musée	gratuité	gratuité
Carte abonnement	tarif annuel	20,00 €	20,00 €
Ateliers individuels et stages enfants (de 14h à 16h30)	forfait par enfant	5,00 €	5,00 €
Ateliers individuels et stages enfants et/ou adultes	forfait par personne	5,00 €	5,00 €

Libellé - (encaissement en régie de recettes)	Type de tarification / Informations	Tarif 2015	Tarif 2016
TARIFICATION POUR LES GROUPES HORS SCOLAIRES			
Droit d'entrée à partir de 15 (dans la limite de 30 personnes "accompagnateur inclus" entrées payantes réservées)	par personne - hors exposition temporaire d'été	4,00 €	4,00 €
	par personne - exposition temporaire d'été	5,00 €	5,00 €
Visite guidée 1H - avec un médiateur du Musée GRANET	droit d'entrée + tarif réduit	60,00 €	60,00 €
Visite guidée 1H30 - avec un médiateur du Musée GRANET	droit d'entrée + tarif réduit	80,00 €	80,00 €
Location audiophone obligatoire pour les droits de parole	forfait pour le groupe	30,00 €	30,00 €
Location audiophone pour les médiateurs de l'Office de Tourisme	forfait pour le groupe	15,00 €	15,00 €
TARIFICATION POUR LES GROUPES SCOLAIRES			
Droit d'entrée	dans le cadre d'une visite organisée par leur établissement	gratuité	gratuité
Médiations	pour les écoles, collèges, lycées et centres de loisirs du territoire du pays d'Aix	gratuité	gratuité
Droit de parole enseignant	dans le cadre scolaire	gratuité	gratuité
Médiations étudiants	dans le cadre d'une visite organisée par leur établissement ou par une association étudiante	20,00 €	20,00 €
TARIFICATION POUR LES GROUPES SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS HORS PAYS D'AIX			
Visite/atelier	Forfait 1H00	20,00 €	20,00 €
	Forfait 1H30	25,00 €	25,00 €
	Forfait 2H00	30,00 €	30,00 €
	Forfait 2H30	35,00 €	35,00 €
TARIFICATION POUR LES PARTENARIATS			
Billetterie GRANET + MUCEM <i>achat d'un billet plein tarif dans l'un des deux partenaires donne accès à une entrée à tarif réduit valable 6 mois dans le second musée</i>	le billet - hors exposition temporaire d'été	4,00 €	4,00 €
	le billet - exposition temporaire d'été	5,00 €	5,00 €
TARIFICATION POUR LES COMITES D'ENTREPRISES (CE)			
Visite guidée avec un médiateur du Musée GRANET	Forfait 1H00	50,00 €	50,00 €
	Forfait 1H30	Nouveau Tarif	65,00 €
Ateliers en famille (dans le cadre du CE)	Forfait famille (maximum 5 personnes)	Nouveau Tarif	4,00 €

Libellé - (encaissement en régie de recettes)	Type de tarification / Informations	Tarif 2015	Tarif 2016	
Ateliers enfants (dans le cadre du CE) (de 14h à 16h30)	Forfait / goupe d'enfants (maximum 5 enfants)	Nouveau Tarif	4,00 €	
TARIFICATION VENTES OMT ET PASS AIXPERIENCE				
Pass Aixpérience	enfant	gratuité	gratuité	
	reversement OMT / adulte	6,00 €	6,00 €	
Vente billets par l'OMT	Reversement OMT / billet (Hors période estivale) tarif plein	3,75 €	3,75 €	
	Reversement OMT / billet (Hors période estivale) tarif réduit	3,40 €	3,40 €	
	Reversement OMT / billet (période estivale) tarif plein	6,80 €	5,95 €	
	Reversement OMT / billet (période estivale) tarif réduit	5,10 €	4,25 €	
MANIFESTATIONS PRIVEES DU MUSEE GRANET				
Personnel technique	forfait journée si demande d'un agent technicien (son, lumière...)	380,00 €	380,00 €	
Prestations soumises au régime de TVA normal en vigueur		HT 2015	HT 2016	TTC 2016
Location en soirée pour dîner / cocktail	forfait hors exposition temporaire d'été (1 à 200 pax)	3 500,00 €	3 500,00 €	4 200,00 €
	forfait exposition temporaire d'été (1 à 100 pax)	4 000,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €
	forfait exposition temporaire d'été (à partir de 101 jusqu'à 200 pax)	5 500,00 €	5 500,00 €	6 600,00 €
Location de l'auditorium	forfait journée - hors exposition temporaire d'été (120 personnes max.)	650,00 €	650,00 €	780,00 €
	forfait 1/2 journée - hors exposition temporaire d'été	450,00 €	450,00 €	540,00 €
	forfait 1/2 journée - exposition temporaire d'été	500,00 €	500,00 €	600,00 €
	forfait horaire - hors exposition temporaire d'été	150,00 €	150,00 €	180,00 €
Location en matinée (horaires du petit déjeuner)	forfait hors exposition temporaire d'été (limitée à 80 pax)	800,00 €	800,00 €	960,00 €
	forfait exposition temporaire d'été (limitée à 80 pax)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €

Libellé - (encaissement en régie de recettes)	Type de tarification / Informations	Tarif 2015	Tarif 2016	
<i>Prestations soumises au régime de TVA normal en vigueur</i>		HT 2015	HT 2016	TTC 2016
Location en soirée (de 19h à 21h)	forfait hors exposition temporaire d'été (limitée à 100 pax)	1 380,00 €	1 380,00 €	1 656,00 €
	forfait exposition temporaire d'été (limitée à 100 pax)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 800,00 €
Location Jardin de Malte (2h)	forfait hors exposition temporaire d'été (limitée à 30 pax)	450,00 €	450,00 €	540,00 €
	forfait exposition temporaire d'été (limitée à 30 pax)	550,00 €	550,00 €	660,00 €

SALLE UGHETTI DE LUYNES
(300 m² - 3^{ème} catégorie - Type L - Nombre de personnes maximum : 351 personnes)

Libellé	Type de tarification	TARIFS TTC 2014			TARIFS TTC 2015 PROROGES		
PRESTATIONS DE BASE		Entreprises / Associations à caractère commercial	Associations / collectivités	Associations locales à caractère social	Entreprises / Associations à caractère commercial	Associations / collectivités	Associations locales à caractère social
Mise à disposition de la salle	forfait 1/2 journée	474,00 €	258,00 €	155,00 €	474,00 €	258,00 €	155,00 €
	forfait journée ou soirée	783,00 €	402,00 €	258,00 €	783,00 €	402,00 €	258,00 €
Mise en place	forfait 1/2 journée	93,00 €	46,00 €	36,00 €	93,00 €	46,00 €	36,00 €
	forfait journée ou soirée	155,00 €	77,00 €	52,00 €	155,00 €	77,00 €	52,00 €
Salle de danse	Forfait horaire	12,00 €	10,00 €	7,00 €	12,00 €	10,00 €	7,00 €
AUTRES PRESTATIONS		TARIFS TTC 2015 PROROGES (Plein tarif tout utilisateur)					
Organisations de concours / test / examens	Forfait par 1/2 journée	200,00 €	Le tarif de base de location comprend : ➤ La mise à disposition de l'équipement de base de l'installation ➤ le nettoyage de base				
Location au-delà de 01h00 du matin	par heure supplémentaire	10% du tarif TTC de base					
Mise à disposition de l'espace extérieur	forfait	150,00 €					
Mise à disposition de l'espace traiteur	forfait	75,00 €					
Supplément prestation nettoyage	selon utilisation	230,00 €					
perception forfaitaire	minimale	150,00 €					

SALLE DES PLATANES
(300 m² - 4^{ème} catégorie - Type L - Nombre de personnes maximum : 270 personnes)

Libellé	Type de tarification	TARIFS TTC 2014			TARIFS TTC 2015 PROROGES		
PRESTATIONS DE BASE		Entreprises / Associations à caractère commercial	Associations / collectivités	Associations locales à caractère social	Entreprises / Associations à caractère commercial	Associations / collectivités	Associations locales à caractère social
Mise à disposition de la salle	forfait 1/2 journée	247,00 €	155,00 €	113,00 €	247,00 €	155,00 €	113,00 €
	forfait journée ou soirée	510,00 €	309,00 €	309,00 €	510,00 €	309,00 €	309,00 €
Mise en place	forfait 1/2 journée	77,00 €	36,00 €	36,00 €	77,00 €	36,00 €	36,00 €
	forfait journée ou soirée	108,00 €	52,00 €	52,00 €	108,00 €	52,00 €	52,00 €
Forfait horaire	annuel	12,00 €	10,00 €	10,00 €	12,00 €	10,00 €	10,00 €
AUTRES PRESTATIONS		TARIFS TTC 2015 PROROGES (<i>Plein tarif tout utilisateur</i>)					
Location au-delà de 01h00 du matin	par heure supplémentaire	10% du tarif de base			Le tarif de base de location comprend : ➔ La mise à disposition de l'équipement de base de l'installation ➔ le nettoyage de base		
Supplément prestation nettoyage	selon utilisation	75,00 €					
perception forfaitaire	minimale	110,00 €					